

Pour un plafonnement des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu déterminant

Jelica Aubry-Janketic (PS)

L'annonce d'une nouvelle hausse des primes de l'assurance obligatoire des soins, qui touchera les Jurassiennes et Jurassiens en 2025, appelle à des mesures fermes et déterminées. Le plafonnement des primes à 10% du revenu des ménages est le seul correctif social possible d'un système qui ne l'est pas du tout.

Une fois encore, les assuré-e-s de notre canton subissent de plein fouet une augmentation significative des primes qui s'élève en moyenne à 8,9%, représentant une charge additionnelle de 34.40 francs par mois et par personne. Cette situation, devenue malheureusement récurrente, plonge chaque année les Jurassiennes et Jurassiens dans l'angoisse. Pendant ce temps, il n'est guère proposé d'autres solutions que le simple changement de caisse-maladie, une réponse qui n'est pas satisfaisante.

La politique a pour mission de trouver des solutions concrètes aux attentes légitimes de la population. Si les autorités cantonales sont limitées par les dispositions fédérales en matière d'assurance, comme la LAMal, elles disposent néanmoins d'une certaine marge de manœuvre. L'Etat doit jouer un rôle moteur et proactif plutôt que de se résigner à constater, année après année, la hausse inexorable des primes.

Conscients de l'impact financier que représentent ces primes pour les ménages, les député-e-s socialistes souhaitent plafonner les primes de caisse-maladie à 10% du revenu des ménages.

Cette proposition, bien que d'une certaine envergure d'un point de vue financier, répond à l'urgence d'une situation devenue insoutenable. Le statu quo n'est plus tenable. Il est grand temps de mettre en place des mesures concrètes, quitte à devoir réorienter les priorités financières du Canton.

Les primes d'assurance-maladie affectent l'ensemble des Jurassiennes et Jurassiens, en particulier les foyers modestes mais aussi et surtout la classe moyenne qui ne bénéficie pas de subside. Ce sujet doit devenir une priorité politique absolue.

Rappelons également que le 9 juin 2024, les électrices et électeurs jurassien-ne-s ont accepté à 72% l'initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie ». Ce résultat sans appel signifie clairement la nécessité d'adapter le système.

Il est donc demandé au Gouvernement jurassien d'adapter la législation en vigueur pour que les primes d'assurance-maladie soient plafonnées à 10% du revenu déterminant.

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)

- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024